

chargé de former un nouveau cabinet, lui laissant carte blanche.

Si M. Gambetta refuse, M. Grévy fera connaître au pays le refus de M. Gambetta qui sera perdu et impuissant désormais pour le jeter par terre.

Si M. Gambetta accepte, eh bien ! nous le verrons à l'œuvre.

Le pays le jugera. S'il se montre le plus digne de tous, on le fera le premier entre tous !

Mais il faudrait en finir avec ces ministères de replâtrage, avec ces murs de passe-passe avec lesquels on tient le pays en suspens.

Le chef d'Etat doit être à l'Élysée et non pas au Palais-Bourbon.

Il est indigne de la part d'un homme tel que M. Grévy d'accepter la position qui lui est faite, de barboter dans le gâchis et d'être enfin tenu en échec par M. Gambetta.

Ah ! qu'il a la partie belle s'il sait, s'il veut la jouer !

Mérite-t-il enfin de s'appeler encore Grévy, ou faut-il seulement l'appeler désormais Mac-Mahon II ?

LEONCE DÉTROYAT.

LETTRE DE PARIS

(de notre correspondant particulier)

Paris, le 27 décembre 1879.

Pour qui sait lire entre les lignes, la réserve des organes opportunistes à l'endroit des démarches entreprises par M. de Freycinet pour composer le nouveau ministère, ressemble fort à de l'affectation. En tout cas, elle ne paraît pas de bon aloi. On est étonné de trouver dans des feuilles qui se vantent de l'exagération de leur franchise, qui ne reculent d'ordinaire devant aucune révélation, dont l'objectif est de donner les nouvelles 24 heures avant l'événement, sauf à le démentir après, des phrases indiquant tout marche à merveille, mais qu'il n'y a pas lieu d'en dire davantage, dans la crainte de compromettre le succès final ; tandis que plus loin, dans des articles spéciaux où se trahit l'impétuosité ou le mécompte, les mêmes journaux produisent les conseils au Président de la République, ainsi qu'à M. de Freycinet, en leur indiquant dans quel cercle ils doivent se mouvoir, les hommes qu'il leur faut choisir et ceux dont ils doivent se garer.

Evidemment, s'écrit le lecteur, qui n'est pas toujours aussi naïf qu'on est tenté de se l'imaginer, à la République française et au Rappel, les choses ne sont guère avancées et ce ne sera pas encore demain que l'Officiel publiera la liste des nouveaux ministères.

Du reste, il n'y a qu'à parcourir le *Siècle* pour avoir la certitude que la solution attendue n'est rien moins que prochaine et pour se rendre compte de la nature des obstacles qu'elle rencontre. Le *Siècle*, après s'être applaudi de ce que certaines utopies sont aujourd'hui écartées, constate néanmoins que si le cercle des recherches a été circonscrit, les recherches continuent, et il lui semble que la difficulté des recherches provient de ce que le véritable chef de la majorité n'a pas été consulté. Il adjure donc M. Jules Grévy de faire ce que faisaient ses prédécesseurs, lorsque, dans des circonstances analogues ils avaient recouru à l'expérience du président de la Chambre, et à demander près de lui M. Gambetta.

Vous conviendrez que l'on ne saurait, comme on dit vulgairement, mieux mettre les pieds dans le plat. Mais pour donner à M. Jules Grévy de pareils avis, il faut le supposer bien embarrassé. En appelant M. Gambetta à l'Élysée, le président de la République reconnaît publiquement l'influence prépondérante du président de la Chambre, et ce serait de la part du chef de l'Etat un aveu catégorique d'impuissance.

Cet article du *Siècle* paraît, à beaucoup de personnes, émané de la plume de M. Henri Brisson. En tous cas, l'on suppose généralement que l'opinion exprimée par M. Emile de Girardin dans la *France* : qu'à défaut d'un cabinet Gambetta c'était un cabinet H. Brisson et Freycinet qu'imposait la situation, n'y a pas été étranger.

Quoi qu'il en soit, le journal de la rue Chauchat indique quelques lignes plus loin ce qu'il entend par le progrès sensible accompli dans la situation par suite de l'abandon de certaines utopies. C'est évidemment au maintien de MM. Waddington et Léon Say dans la nouvelle combinaison, maintien dont il ne serait plus question à l'heure qu'il est, qu'il a voulu faire allusion.

À propos de l'intervention du président de la Chambre dans la recherche recommandée par le *Siècle* des collaborateurs de M. de Freycinet, on prétend dans les cercles parlementaires, qu'elle est motivée par le refus des principaux membres de l'Union républicaine, tels que MM. Allain-Targé, Spuller, Floquet et consorts, de devenir ministres ou sous-secrétaires d'Etat dans un cabinet dont ils considèrent l'existence comme essentiellement transitoire, ce qui les empêcherait de devenir titulaires, mais titulaires sérieux de portefeuille lorsque chose qui leur paraît fatale, M. Gambetta sera président du Conseil. Il ne faudrait rien moins, ajoute-t-on, que des *chiffes* de leur chef accompagnés de promesses de sa part, au sujet de l'avenir, pour les déterminer à accepter les offres actuelles de M. de Freycinet.

Celui-ci, du reste, semble déjà suspect aux radicaux, qui ne lui croient ni le tempérament, ni les convictions nécessaires à la tâche attendue de lui. M. J. J. Weiss, dans *les Gaulois*, se fait l'organe de ces appréhensions lorsque à propos du nouveau président du Conseil, il écrit les lignes suivantes :

« M. le Président de la République n'a point mesuré, selon nous, d'un œil assez sûr ni assez ferme les exigences parlementaires et constitutionnelles de l'heure présente, lorsqu'il a choisi M. de Freycinet pour le charger de former un ministère. M. de Freycinet n'a ni le moyen ni le droit

de se décharger de la responsabilité des actes du cabinet du 4 février et du cabinet du 13 novembre. Il est compromis plus qu'il ne le faudrait par ses antécédents ; fort honorable sans doute, mais essentiellement peu républicains, du temps de l'empereur Napoléon III. Pour ces deux causes, il est placé fort en deçà de ce qu'imposent les conjonctures créées par l'insuffisance politique de MM. Waddington, Léon Say, Jauréguiberry et Gresley. Le président du Conseil, presque nécessaire, est M. Challengel-Lacour. »

Suit un éloge pompeux de M. Challengel-Lacour, que je n'ai pas à reproduire ici ; ce que j'ai voulu démontrer étant que la confiance est en train de manquer non seulement à M. de Freycinet pour mener à bien la tâche dont il est chargé le Président de la République, mais en M. de Freycinet lui-même.

Bien que la Bourse ne semble pas autrement inquiétée des combinaisons ministérielles à l'ordre du jour, elle éprouve cependant le besoin d'être rassurée au sujet de leurs conséquences économiques et financières.

Il suffit de rappeler que la conversion de la rente et le rachat des grandes Compagnies de chemins de fer font partie de ces éventualités, pour expliquer les préoccupations qui en résultent. En dehors d'elles, il n'existe sur notre marché financier que des motifs de confiance à l'endroit de la prochaine liquidation. L'argent est abondant, les reports paraissent devoir être interdits, et il n'y a plus de craintes à avoir sur un drainage de l'or occasionné par les exportations de céréales. Si ces exportations ont été sans effet sur notre stock métallique, c'est évidemment grâce au cosmopolitisme de certaines valeurs. Nous avons acheté des bies à l'Amérique, mais nous avons vendus des valeurs égyptiennes à Londres, des valeurs américaines à New-York et l'équilibre a été ainsi rétabli.

Le bilan de la Banque est considéré comme satisfaisant. L'encaisse a encore augmenté de 42,094,303 fr. et la circulation des billets s'est accrue de 9,433,508 fr. Le portefeuille a perdu 19,417,000 fr. Le compte courant du trésor a gagné 13,189,000 fr. tandis que celui des particuliers a perdu 11,300,000 fr. Les bénéfices de la semaine sont de 1,184,000 fr.

La Bourse est dans de meilleures conditions qu'hier. Les cours ont généralement éprouvé de la hausse.

Toujours mêmes conjectures et même incertitude en ce qui touche la crise ministérielle. Les feuilles à sensation profitent de la circonstance pour redoubler de génie inventif et de verve. Il en est qui suivent pas à pas M. de Freycinet. Tel reporter ne le perd pas de vue une minute : le nouveau président du Conseil a reçu MM. tels et tels ; leur a dit ceci et répondu cela ; puis il est monté en voiture pour aller causer avec ceux de ses amis qui ne s'étaient pas rendus auprès de lui (on les nomme). Ce n'est pas tout. Les conversations sont en quelque sorte sténographiées, comme si le reporter était entré avec M. de Freycinet dans chaque salon ou cabinet, sur les épaules de quelque Asmodée. Et les lecteurs naïfs de prendre tout cela au sérieux. Je préfère, encore une fois, laisser de côté ces inventions manifestes.

Le Temps, qui entend rester sérieux, garde un silence absolu sur tous ces faits et gestes ; mais on en conclut que les affaires de M. de Freycinet ne vont pas absolument bien. Le National avoue, dans un entrefilet de la dernière heure, que « le bruit court que M. de Freycinet aurait décliné la mission qu'il a acceptée, en présence des difficultés qu'il rencontre pour composer le Cabinet. » Cet avis jette un froid, au moment où l'écrivain dans les cercles républicains partisans d'une transaction entre la gauche et l'Union républicaine, seule base des dernières espérances des chefs opportunistes. Or, on prétend que les principaux membres de l'Union républicaine ne veulent accepter aucun portefeuille dans un Cabinet qui ne serait pas présidé par M. Gambetta. S'il n'y a pas de défection, M. de Freycinet serait donc sûr de ne pas réussir dans la tâche qu'il a entreprise. D'après l'Estafette, M. Clémenceau serait l'un des agents les plus actifs pour provoquer les refus aux offres faites par M. de Freycinet. Il veut absolument un ministère Gambetta. Quant à M. Brisson, il ne fera partie d'aucune combinaison qui n'aurait pas pour pivot l'ex-dictateur.

Le Temps, dont je vous parlais l'instant commencé à être inquiet à l'écrit l'union des gauches est, en quelque sorte, la condition, sine qua non non seulement de l'existence d'un ministère pouvant durer et gouverner, mais de l'existence de la Chambre elle-même. Cette union, que le pays a consacrée dans les élections générales, a été, ajoute-t-il, sinen rompue, du moins compromise dans ces derniers temps. Et il indique à M. de Freycinet l'esprit dans lequel il doit procéder à la formation du nouveau ministère. « La reconstitution de l'union des gauches, telle doit être sa principale pensée. »

C'est fort bien dit, pourrait répondre M. de Freycinet, ce que vous réclamez, je le demande à cor et à cri, mais on ne veut pas m'écouter, dans les rangs de l'Union républicaine. Comment s'y prendre pour convaincre MM. Clémenceau, Floquet, et Brisson ? A cela le Temps réplique à son tour, faites un programme. Un programme, bon Dieu ! Il a si bien réussi aux bureaux des gauches. Et là-dessus M. de Freycinet s'effrite et court encore. C'est ce que l'on prétend. En ce cas, aurai-je tort ?

CHRONIQUE PARISIENNE

UNE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL LE 18...

La séance s'ouvre à trois heures, sous la présidence de M. Sigismond Lacroix.

On remarque la présence des citoyens Lucipia, Napoléon et Gaillard Polye Marcassin, nouvellement élus à l'Assemblée, votant avec le parti républicain.

M. le préfet de la Seine, leur adresse cordialement la main.

Après lecture du procès verbal, M. H. VALETTE propose que le traitement des auteurs de délits soit réduit à 50 centimes par mois, à la condition, bien entendu, de signer le formulaire mis sous les yeux du Conseil, portant dessein du *Syllabus* et adhésions aux principes de 83.

M. COMBES demande pourquoi un pareil traitement. Quinze sous par jour suffiraient amplement, puisque c'est le traitement que recevaient les gardes nationaux pendant le siège. Et les gardes nationaux avaient des devoirs que l'on ne peut pas, on ne doit pas avoir de saints hommes tels que des amoniteurs.

M. POLYTE. — Oh ! là, là, des curés ! N'en fait plus.

Cette observation du brave citoyen Polyte est accueillie avec des sourires de bonne humeur.

M. DELABROUSSE dépose un vœu relatif à l'expulsion des Frères et Soeurs des écoles primaires libres, qui abusent de la tolérance de l'administration pour faire une concurrence déloyale et désastreuse aux écoles laïques communales, abrutir l'enfance et lui inspirer la haine de la République.

M. HÉROLD, préfet de la Seine, répond qu'il étudiera la question et que satisfaction sera donnée à ce vœu dans la mesure du possible.

M. HUMBERT demande que le costume ecclésiastique soit interdit aux prêtres et aux religieux dans les rues, attendu que ce mouvement des superstitions d'un autre âge rappelle l'intolérance et le fanatisme des plus fâcheuses, et qu'il est, d'ailleurs, une violation de la loi sur les cultes.

M. LUCIPIA appuie en réclamant surtout l'application de cette mesure de salubrité publique aux Dominicains, qui ont établi l'Église dans les rues de Paris.

M. NAPOLEON GAILLARD désire avoir du citoyen préfet s'il n'en pourrait utiliser les bras de ces faibles à l'enlèvement des débris.

M. LE PRÉFET DE LA SEINE étudiera sérieusement la question.

M. POLYTE. — Ah ! mais non mon vieux. On la connaît, il ne faut plus nous la faire.

Cette nouvelle boutade de l'excellent citoyen Polyte excite une hilarité universelle à laquelle M. le préfet associe lui-même.

M. NAPOLEON GAILLARD voudrait qu'on interdît la sonnerie des cloches et les grilles qui se lèvent aux frondes des églises (surtout abattues par les installations extérieures du culte sont défendues. Il ira même plus loin : la vue d'églises telles que Notre-Dame, la Madeleine, Sulpice, Germain-des-Près, attente à la liberté de conscience de la République, et il propose de supprimer le budget des cultes et de forcer les cléricaux à payer la location de leurs églises. (Murmures.)

M. NAPOLEON GAILLARD demande si, par les articles de la loi sur les élections de Paris, ne serait point le parent d'un certain évêque de Gap qui porte le même nom (M. Roche se trouble). Il croit inutile de répondre à ce cléricale, et il maintient sa proposition.

M. POLYTE s'informe si M. le préfet de la Seine étudiera la question. (On rit.)

M. BENJAMIN RASPAIL dénonce avec indignation une pétition que vient de recevoir le conseil municipal, portant l'installation d'un tramway dans le quartier Popincourt (Marques d'édification). Cette pétition, en effet, porte un grand nombre de croix en guise de signatures : c'est une insulte aux citoyens de Paris qui ont le conseil municipal.

M. LUCIPIA appuie sur le fait que la signature de M. de Freycinet est sur le document, et qu'il n'y a pas de croix en guise de signatures.

M. LUCIPIA s'informe si M. le préfet de la Seine étudiera la question. (On rit.)

M. BENJAMIN RASPAIL dénonce avec indignation une pétition que vient de recevoir le conseil municipal, portant l'installation d'un tramway dans le quartier Popincourt (Marques d'édification). Cette pétition, en effet, porte un grand nombre de croix en guise de signatures : c'est une insulte aux citoyens de Paris qui ont le conseil municipal.

M. LUCIPIA appuie sur le fait que la signature de M. de Freycinet est sur le document, et qu'il n'y a pas de croix en guise de signatures.

M. LUCIPIA s'informe si M. le préfet de la Seine étudiera la question. (On rit.)

M. BENJAMIN RASPAIL dénonce avec indignation une pétition que vient de recevoir le conseil municipal, portant l'installation d'un tramway dans le quartier Popincourt (Marques d'édification). Cette pétition, en effet, porte un grand nombre de croix en guise de signatures : c'est une insulte aux citoyens de Paris qui ont le conseil municipal.

M. LUCIPIA appuie sur le fait que la signature de M. de Freycinet est sur le document, et qu'il n'y a pas de croix en guise de signatures.

M. LUCIPIA s'informe si M. le préfet de la Seine étudiera la question. (On rit.)

M. BENJAMIN RASPAIL dénonce avec indignation une pétition que vient de recevoir le conseil municipal, portant l'installation d'un tramway dans le quartier Popincourt (Marques d'édification). Cette pétition, en effet, porte un grand nombre de croix en guise de signatures : c'est une insulte aux citoyens de Paris qui ont le conseil municipal.

M. LUCIPIA appuie sur le fait que la signature de M. de Freycinet est sur le document, et qu'il n'y a pas de croix en guise de signatures.

M. LUCIPIA s'informe si M. le préfet de la Seine étudiera la question. (On rit.)

M. BENJAMIN RASPAIL dénonce avec indignation une pétition que vient de recevoir le conseil municipal, portant l'installation d'un tramway dans le quartier Popincourt (Marques d'édification). Cette pétition, en effet, porte un grand nombre de croix en guise de signatures : c'est une insulte aux citoyens de Paris qui ont le conseil municipal.

M. LUCIPIA appuie sur le fait que la signature de M. de Freycinet est sur le document, et qu'il n'y a pas de croix en guise de signatures.

Après lecture du procès verbal, M. H. VALETTE propose que le traitement des auteurs de délits soit réduit à 50 centimes par mois, à la condition, bien entendu, de signer le formulaire mis sous les yeux du Conseil, portant dessein du *Syllabus* et adhésions aux principes de 83.

M. COMBES demande pourquoi un pareil traitement. Quinze sous par jour suffiraient amplement, puisque c'est le traitement que recevaient les gardes nationaux pendant le siège. Et les gardes nationaux avaient des devoirs que l'on ne peut pas, on ne doit pas avoir de saints hommes tels que des amoniteurs.

M. POLYTE. — Oh ! là, là, des curés ! N'en fait plus.

Cette observation du brave citoyen Polyte est accueillie avec des sourires de bonne humeur.

M. DELABROUSSE dépose un vœu relatif à l'expulsion des Frères et Soeurs des écoles primaires libres, qui abusent de la tolérance de l'administration pour faire une concurrence déloyale et désastreuse aux écoles laïques communales, abrutir l'enfance et lui inspirer la haine de la République.

M. HÉROLD, préfet de la Seine, répond qu'il étudiera la question et que satisfaction sera donnée à ce vœu dans la mesure du possible.

M. HUMBERT demande que le costume ecclésiastique soit interdit aux prêtres et aux religieux dans les rues, attendu que ce mouvement des superstitions d'un autre âge rappelle l'intolérance et le fanatisme des plus fâcheuses, et qu'il est, d'ailleurs, une violation de la loi sur les cultes.

M. LUCIPIA appuie en réclamant surtout l'application de cette mesure de salubrité publique aux Dominicains, qui ont établi l'Église dans les rues de Paris.

M. NAPOLEON GAILLARD désire avoir du citoyen préfet s'il n'en pourrait utiliser les bras de ces faibles à l'enlèvement des débris.

M. LE PRÉFET DE LA SEINE étudiera sérieusement la question.

M. POLYTE. — Ah ! mais non mon vieux. On la connaît, il ne faut plus nous la faire.

Cette nouvelle boutade de l'excellent citoyen Polyte excite une hilarité universelle à laquelle M. le préfet associe lui-même.

M. NAPOLEON GAILLARD voudrait qu'on interdît la sonnerie des cloches et les grilles qui se lèvent aux frondes des églises (surtout abattues par les installations extérieures du culte sont défendues. Il ira même plus loin : la vue d'églises telles que Notre-Dame, la Madeleine, Sulpice, Germain-des-Près, attente à la liberté de conscience de la République, et il propose de supprimer le budget des cultes et de forcer les cléricaux à payer la location de leurs églises. (Murmures.)

M. NAPOLEON GAILLARD demande si, par les articles de la loi sur les élections de Paris, ne serait point le parent d'un certain évêque de Gap qui porte le même nom (M. Roche se trouble). Il croit inutile de répondre à ce cléricale, et il maintient sa proposition.

M. POLYTE s'informe si M. le préfet de la Seine étudiera la question. (On rit.)

M. BENJAMIN RASPAIL dénonce avec indignation une pétition que vient de recevoir le conseil municipal, portant l'installation d'un tramway dans le quartier Popincourt (Marques d'édification). Cette pétition, en effet, porte un grand nombre de croix en guise de signatures : c'est une insulte aux citoyens de Paris qui ont le conseil municipal.

M. LUCIPIA appuie sur le fait que la signature de M. de Freycinet est sur le document, et qu'il n'y a pas de croix en guise de signatures.

M. LUCIPIA s'informe si M. le préfet de la Seine étudiera la question. (On rit.)

M. BENJAMIN RASPAIL dénonce avec indignation une pétition que vient de recevoir le conseil municipal, portant l'installation d'un tramway dans le quartier Popincourt (Marques d'édification). Cette pétition, en effet, porte un grand nombre de croix en guise de signatures : c'est une insulte aux citoyens de Paris qui ont le conseil municipal.

M. LUCIPIA appuie sur le fait que la signature de M. de Freycinet est sur le document, et qu'il n'y a pas de croix en guise de signatures.

M. LUCIPIA s'informe si M. le préfet de la Seine étudiera la question. (On rit.)

M. BENJAMIN RASPAIL dénonce avec indignation une pétition que vient de recevoir le conseil municipal, portant l'installation d'un tramway dans le quartier Popincourt (Marques d'édification). Cette pétition, en effet, porte un grand nombre de croix en guise de signatures : c'est une insulte aux citoyens de Paris qui ont le conseil municipal.

M. LUCIPIA appuie sur le fait que la signature de M. de Freycinet est sur le document, et qu'il n'y a pas de croix en guise de signatures.

M. LUCIPIA s'informe si M. le préfet de la Seine étudiera la question. (On rit.)

M. BENJAMIN RASPAIL dénonce avec indignation une pétition que vient de recevoir le conseil municipal, portant l'installation d'un tramway dans le quartier Popincourt (Marques d'édification). Cette pétition, en effet, porte un grand nombre de croix en guise de signatures : c'est une insulte aux citoyens de Paris qui ont le conseil municipal.

M. LUCIPIA appuie sur le fait que la signature de M. de Freycinet est sur le document, et qu'il n'y a pas de croix en guise de signatures.

M. LUCIPIA s'informe si M. le préfet de la Seine étudiera la question. (On rit.)

M. BENJAMIN RASPAIL dénonce avec indignation une pétition que vient de recevoir le conseil municipal, portant l'installation d'un tramway dans le quartier Popincourt (Marques d'édification). Cette pétition, en effet, porte un grand nombre de croix en guise de signatures : c'est une insulte aux citoyens de Paris qui ont le conseil municipal.

M. LUCIPIA appuie sur le fait que la signature de M. de Freycinet est sur le document, et qu'il n'y a pas de croix en guise de signatures.

Après lecture du procès verbal, M. H. VALETTE propose que le traitement des auteurs de délits soit réduit à 50 centimes par mois, à la condition, bien entendu, de signer le formulaire mis sous les yeux du Conseil, portant dessein du *Syllabus* et adhésions aux principes de 83.

M. COMBES demande pourquoi un pareil traitement. Quinze sous par jour suffiraient amplement, puisque c'est le traitement que recevaient les gardes nationaux pendant le siège. Et les gardes nationaux avaient des devoirs que l'on ne peut pas, on ne doit pas avoir de saints hommes tels que des amoniteurs.

M. POLYTE. — Oh ! là, là, des curés ! N'en fait plus.

Cette observation du brave citoyen Polyte est accueillie avec des sourires de bonne humeur.

M. DELABROUSSE dépose un vœu relatif à l'expulsion des Frères et Soeurs des écoles primaires libres, qui abusent de la tolérance de l'administration pour faire une concurrence déloyale et désastreuse aux écoles laïques communales, abrutir l'enfance et lui inspirer la haine de la République.

M. HÉROLD, préfet de la Seine, répond qu'il étudiera la question et que satisfaction sera donnée à ce vœu dans la mesure du possible.

M. HUMBERT demande que le costume ecclésiastique soit interdit aux prêtres et aux religieux dans les rues, attendu que ce mouvement des superstitions d'un autre âge rappelle l'intolérance et le fanatisme des plus fâcheuses, et qu'il est, d'ailleurs, une violation de la loi sur les cultes.

M. LUCIPIA appuie en réclamant surtout l'application de cette mesure de salubrité publique aux Dominicains, qui ont établi l'Église dans les rues de Paris.

M. NAPOLEON GAILLARD désire avoir du citoyen préfet s'il n'en pourrait utiliser les bras de ces faibles à l'enlèvement des débris.

M. LE PRÉFET DE LA SEINE étudiera sérieusement la question.

M. POLYTE. — Ah ! mais non mon vieux. On la connaît, il ne faut plus nous la faire.

Cette nouvelle boutade de l'excellent citoyen Polyte excite une hilarité universelle à laquelle M. le préfet associe lui-même.

M. NAPOLEON GAILLARD voudrait qu'on interdît la sonnerie des cloches et les grilles qui se lèvent aux frondes des églises (surtout abattues par les installations extérieures du culte sont défendues. Il ira même plus loin : la vue d'églises telles que Notre-Dame, la Madeleine, Sulpice, Germain-des-Près, attente à la liberté de conscience de la République, et il propose de supprimer le budget des cultes et de forcer les cléricaux à payer la location de leurs églises. (Murmures.)

M. NAPOLEON GAILLARD demande si, par les articles de la loi sur les élections de Paris, ne serait point le parent d'un certain évêque de Gap qui porte le même nom (M. Roche se trouble). Il croit inutile de répondre à ce cléricale, et il maintient sa proposition.

M. POLYTE s'informe si M. le préfet de la Seine étudiera la question. (On rit.)

M. BENJAMIN RASPAIL dénonce avec indignation une pétition que vient de recevoir le conseil municipal, portant l'installation d'un tramway dans le quartier Popincourt (Marques d'édification). Cette pétition, en effet, porte un grand nombre de croix en guise de signatures : c'est une insulte aux citoyens de Paris qui ont le conseil municipal.

M. LUCIPIA appuie sur le fait que la signature de M. de Freycinet est sur le document, et qu'il n'y a pas de croix en guise de signatures.

M. LUCIPIA s'informe si M. le préfet de la Seine étudiera la question. (On rit.)

M. BENJAMIN RASPAIL dénonce avec indignation une pétition que vient de recevoir le conseil municipal, portant l'installation d'un tramway dans le quartier Popincourt (Marques d'édification). Cette pétition, en effet, porte un grand nombre de croix en guise de signatures : c'est une insulte aux citoyens de Paris qui ont le conseil municipal.

M. LUCIPIA appuie sur le fait que la signature de M. de Freycinet est sur le document, et qu'il n'y a pas de croix en guise de signatures.

M. LUCIPIA s'informe si M. le préfet de la Seine étudiera la question. (On rit.)

M. BENJAMIN RASPAIL dénonce avec indignation une pétition que vient de recevoir le conseil municipal, portant l'installation d'un tramway dans le quartier Popincourt (Marques d'édification). Cette pétition, en effet, porte un grand nombre de croix en guise de signatures : c'est une insulte aux citoyens de Paris qui ont le conseil municipal.

M. LUCIPIA appuie sur le fait que la signature de M. de Freycinet est sur le document, et qu'il n'y a pas de croix en guise de signatures.

M. LUCIPIA s'informe si M. le préfet de la Seine étudiera la question. (On rit.)

M. BENJAMIN RASPAIL dénonce avec indignation une pétition que vient de recevoir le conseil municipal, portant l'installation d'un tramway dans le quartier Popincourt (Marques d'édification). Cette pétition, en effet, porte un grand nombre de croix en guise de signatures : c'est une insulte aux citoyens de Paris qui ont le conseil municipal.

M. LUCIPIA appuie sur le fait que la signature de M. de Freycinet est sur le document, et qu'il n'y a pas de croix en guise de signatures.

M. LUCIPIA s'informe si M. le préfet de la Seine étudiera la question. (On rit.)

M. BENJAMIN RASPAIL dénonce avec indignation une pétition que vient de recevoir le conseil municipal, portant l'installation d'un tramway dans le quartier Popincourt (Marques d'édification). Cette pétition, en effet, porte un grand nombre de croix en guise de signatures : c'est une insulte aux citoyens de Paris qui ont le conseil municipal.

M. LUCIPIA appuie sur le fait que la signature de M. de Freycinet est sur le document, et qu'il n'y a pas de croix en guise de signatures.

Après lecture du procès verbal, M. H. VALETTE propose que le traitement des auteurs de délits soit réduit à 50 centimes par mois, à la condition, bien entendu, de signer le formulaire mis sous les yeux du Conseil, portant dessein du *Syllabus* et adhésions aux principes de 83.

M. COMBES demande pourquoi un pareil traitement. Quinze sous par jour suffiraient amplement, puisque c'est le traitement que recevaient les gardes nationaux pendant le siège. Et les gardes nationaux avaient des devoirs que l'on ne peut pas, on ne doit pas avoir de saints hommes tels que des amoniteurs.

M. POLYTE. — Oh ! là, là, des curés ! N'en fait plus.

Cette observation du brave citoyen Polyte est accueillie avec des sourires de bonne humeur.

M. DELABROUSSE dépose un vœu relatif à l'expulsion des Frères et Soeurs des écoles primaires libres, qui abusent de la tolérance de l'administration pour faire une concurrence déloyale et désastreuse aux écoles laïques communales, abrutir l'enfance et lui inspirer la haine de la République.

M. HÉROLD, préfet de la Seine, répond qu'il étudiera la question et que satisfaction sera donnée à ce vœu dans la mesure du possible.

M. HUMBERT demande que le costume ecclésiastique soit interdit aux prêtres et aux religieux dans les rues, attendu que ce mouvement des superstitions d'un autre âge rappelle l'intolérance et le fanatisme des plus fâcheuses, et qu'il est, d'ailleurs, une violation de la loi sur les cultes.

M. LUCIPIA appuie en réclamant surtout l'application de cette mesure de salubrité publique aux Dominicains, qui ont établi l'Église dans les rues de Paris.

M. NAPOLEON GAILLARD désire avoir du citoyen préfet s'il n'en pourrait utiliser les bras de ces faibles à l'enlèvement des débris.

M. LE PRÉFET DE LA SEINE étudiera sérieusement la question.

M. POLYTE. — Ah ! mais non mon vieux. On la connaît, il ne faut plus nous la faire.

Cette nouvelle boutade de l'excellent citoyen Polyte excite une hilarité universelle à laquelle M. le préfet associe lui-même.

M. NAPOLEON GAILLARD voudrait qu'on interdît la sonnerie des cloches et les grilles qui se lèvent aux frondes des églises (surtout abattues par les installations extérieures du culte sont défendues. Il ira même plus loin : la vue d'églises telles que Notre-Dame, la Madeleine, Sulpice, Germain-des-Près, attente à la liberté de conscience de la République, et il propose de supprimer le budget des cultes et de forcer les cléricaux à payer la location de leurs églises. (Murmures.)